

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2016

## STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 49 (Rect)

présenté par  
M. Warsmann

-----

**ARTICLE 35**

Rédiger ainsi l'alinéa 18 :

« a bis) Les deuxième et troisième alinéas et les deuxième, troisième et dernière phrases du dernier alinéa sont supprimés ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime des dispositions particulières sur les conditions de fonctionnement de la CRE qui sont prévues au chapitre II du titre III du statut général.